

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**deliberation :**  
**N° 2013\_16\_1**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L' an deux mille treize , le lundi 18 février à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Seance ordinaire Salle du conseil, à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 12 Février 2013

Présents :

**Titulaires** : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean Pierre

**Objet : Demande de subvention au Conseil Général pour la restructuration de l'école et l'agrandissement et mise aux normes du restaurant scolaire**

**Secrétaire de Séance** : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de demander une subvention au Conseil Général pour le projet de restructuration de l'école, l'agrandissement et mise aux normes du restaurant scolaire à hauteur de 25 % du montant total 175 445,00 € H.T soit 43 861,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de demander une subvention au Conseil Général une subvention d'un montant de 43 861,00 € pour le projet de restructuration de l'école, l'agrandissement et mise aux normes du restaurant scolaire;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT